



**PROVINCE DE HAINAUT**  
**CENTRES DE VACANCES SPECIALISES**  
**Place Albert Ier 34**  
**6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE**

**PROFIL DE FONCTION**

---

**MAÎTRE-NAGEUR/SE**

**DESCRIPTION DE LA FONCTION**

Le maître-nageur fait partie intégrante de l'équipe d'animation. Sa mission essentielle est d'assurer la sécurité des baigneurs porteurs de handicaps. Il adapte son programme d'activités en fonction des capacités des bénéficiaires. Il vient en renfort des groupes sur la plage, des sauveteurs officiels se trouvant sur tous les plans d'eau et accompagne les groupes en excursions. Il est capable de prodiguer les premiers secours aux personnes en difficultés

**CONDITIONS REQUISES POUR LA FONCTION**

- Être détenteur du Brevet supérieur de sauvetage délivré par la Ligue francophone Belge de sauvetage **ET**
- Être porteur d'un diplôme ou d'un certificat de fin d'études à orientation sociale ou pédagogique, au moins du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur **OU**
- Être détenteur d'un brevet d'animateur délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles **ET**
- Pouvoir justifier d'une expérience de 150h de prestations dans une fonction d'animateur au sein d'un centre de vacances **OU**
- Être étudiant dans une Haute Ecole et susceptible d'obtenir un diplôme d'enseignant, d'éducateur, de psychologue ou d'assistant social **ET**
- Pouvoir justifier d'une expérience de 150h de prestations dans une fonction d'animateur au sein d'un centre de vacances.
- Être âgé de 20 ans au moins.
- Posséder un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs vierge (modèle 2 - valable durant toute la période du contrat).
- Être domicilié en Belgique et inscrit au Registre national.

**COMPÉTENCES RECHERCHEES**

- Capacité à concevoir et animer des activités adaptées aux personnes porteuses de handicaps.
- Avoir une bonne capacité d'adaptation.
- Communiquer de manière efficace et être à l'écoute.
- Capacité à saisir rapidement les besoins des vacanciers.
- Capacité à gérer les conflits et faire respecter les règles de vie collective.
- Savoir mettre les vacanciers en confiance et créer avec eux une relation positive.

**SAVOIR-ÊTRE**

- Loyauté et discrétion.
- Faire preuve d'empathie.
- Respect de la déontologie.
- Écoute et assertivité.
- Savoir gérer ses émotions.
- Anticipation, autonomie et initiative.
- Créativité et innovation.
- Adopter un comportement exemplaire (tenue vestimentaire décente, langage, ne pas fumer en présence des bénéficiaires, etc.).

**STATUT ET REMUNERATION**

- Collaborateur occasionnel (CDD) **OU**
- Sous contrat d'occupation étudiant (CDD).

Rémunération brute indexée : 16,24 € / heure + Assurance en Responsabilité civile et rapatriement.

La rémunération du collaborateur occasionnel est soumise à la retenue en faveur de l'ONSS, à l'exception des activités tombant sous le champ d'application de l'article 17 de l'Arrêté royal du 28 novembre 1969, ainsi qu'au précompte professionnel.

*Ces prestations ne donnent pas droit au paiement d'un pécule de vacances, ni à la prime de fin d'année étant donné le caractère temporaire de la fonction.*